

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

~~TOU~~ à l'inst.  
a/a  
→ C 41. 103. 3. (105)

853.5 - fon /brn

Berne, le 22 août 1991

Note

**Rapport sur la réunion interdépartementale du 20.08.1991 relative à une participation de la Suisse au "Multilateral Investment Fund (MIF)" / Instructions en vue de la réunion du 05.09.1991 à Washington**

**Note à:** Ambassade de Suisse à Washington qui représentera la Suisse à la réunion du 5 septembre prochain sur le MIF

---

**Copie à:** DFAE/SEF: MM. A. Lautenberg et P. Fivat  
DFAE/DDA: MM. J.-F. Giovannini, H.-Ph. Cart, F. Rohner, P. Veglio  
DFF/MET: MM. D. Kaeser et H. Ith  
imb, gjd, mjj, zub, red, kew, fon

Sur instruction de l'Ambassadeur Imboden, veuillez trouver, ci-après, les conclusions principales auxquelles sont parvenus les participants à la réunion interdépartementale du 20 août dernier, concernant une participation éventuelle de la Suisse au futur "Multilateral Investment Fund" ainsi que nos instructions en vue du meeting sur le MIF qui se tiendra à Washington le 5 septembre prochain.

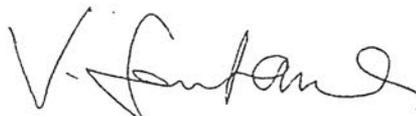
1. Au cours de la discussion, les participants (Ambassadeur N. Imboden, Ministre J.-D. Gerber, Ministre A. Lautenberg, MM. P. Fivat, F. Rohner et Ph. Fontana) ont d'emblée réaffirmé leurs sérieuses réserves quant à l'opportunité de créer un tel instrument en raison de sa redondance par rapport à des institutions existantes. Le nouvel instrument a été qualifié d'inutile voir de contreproductif notamment en raison de ses conséquences potentiellement néfastes sur le fonctionnement de la Banque interaméricaine de développement (BID).
2. Sur le plan de la substance, les objections au MIF exprimées dans le passé demeurent valables:
  - a. On reconnaît aujourd'hui que les réformes économiques introduites dans divers pays latino-américains ne pourront être couronnées de succès et contribueront à établir une croissance économique durable que pour autant qu'elles impliquent une participation élargie du secteur privé, ce que des interventions étatiques directes dans les processus de production ne sont pas en mesure de réaliser. Il s'agit donc

avant tout de créer des conditions macroéconomiques stables, prévisibles et favorables au développement des investissements (à savoir notamment un contrôle budgétaire rigoureux, l'indépendance de la politique monétaire, un cadre législatif favorable à l'initiative privée, la protection des investissements, etc.).

- b. La Communauté internationale dispose déjà d'institutions et d'instruments permettant de poursuivre les objectifs visés par la création du MIF que ce soit la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), la Société interaméricaine d'investissement (SII), voire plusieurs fonds spéciaux de la BID. La Suisse soutient les activités de ces organismes et continuera de le faire à l'avenir. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi les instruments existants ne pourraient être renforcés financièrement et institutionnellement plutôt que d'être remplacés par des mécanismes parallèles. L'efficacité attendue de ce nouvel instrument ne sera d'ailleurs pas rehaussée par la hâte excessive qui a préludé à sa création éventuelle.
3. Cela dit, si nous sommes néanmoins décidés à poursuivre la réflexion sur une participation éventuelle de la Suisse au MIF c'est essentiellement pour deux raisons. D'une part, nous avons estimé nécessaire par le passé, comme d'ailleurs d'autres pays européens, que les Etats-Unis apportent leur concours à la reconstruction et au développement des pays de l'Est européen. En contrepartie, il est donc logique que la Suisse participe à une initiative visant au développement de l'Amérique latine, d'autant plus que notre pays ne possède pas seulement des intérêts commerciaux importants dans ces pays mais également dans le développement du secteur privé de ces pays, nos entreprises se situant parmi les principaux investisseurs étrangers. D'autre part, nous ne voudrions pas que cette affaire puisse influencer négativement sur les négociations à venir, notamment celles relatives à un siège pour la Suisse aux Conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.
4. Nous sommes toutefois parvenus à la conclusion que le seul moyen de participer à cette initiative, si participation suisse il y a, serait par le biais de cofinancements. Premièrement, il n'est pas encore très clair quelle structure institutionnelle le MIF prendra. Si l'institution qui est créée prend la forme d'une organisation internationale, une participation de la Suisse devrait obtenir l'approbation des Chambres fédérales. Or, au vu des problèmes que nous poserait la justification d'une participation suisse à un organisme visant au développement de pays pour l'essentiel à revenu intermédiaire - alors que la loi fédérale du 19 mars 1976 relative à la coopération au développement et à l'aide humanitaire prévoit que l'aide au développement officielle de la Suisse doit viser en priorité au développement des pays les plus pauvres - une telle approbation serait sans doute fort difficile à obtenir, d'autant plus que les opposants auraient toujours le loisir de brandir la menace d'un référendum. Deuxièmement, compte tenu des droits de vote qui seraient distribués, les Etats-Unis et le Japon disposeraient pratiquement à eux seuls de la majorité nécessaire pour faire passer les projets les intéressant plus particulièrement au Comité des donateurs. La Suisse n'aurait dès lors guère de moyens d'influer sur les décisions qui y seraient prises. En revanche, en participant par le biais de cofinancements, notre pays conserverait sa liberté d'action et le contrôle des fonds alloués et serait en mesure de diriger son aide vers les pays les plus pauvres d'Amérique latine. Cela est d'autant plus important pour

nous que nous conservons des doutes quant à l'orientation réelle de cette future institution en matière de politique de développement.

5. Il nous semble dès lors important que l'Ambassade prenne contact avec les représentants intéressés de l'Administration américaine avant le 5 septembre 1991 pour leur expliquer les difficultés intérieures que nous poserait une participation de plein droit au MIF, eu égard au manque de clarté quant au genre d'institution que serait le MIF (organisation internationale ou "trust fund"), des difficultés qu'il y aurait à convaincre les Chambres fédérales de l'utilité d'une participation suisse à cette initiative vu qu'il existe déjà un cadre institutionnel qui permettrait de poursuivre les objectifs proposés du MIF, et que ce dernier ne correspond pas vraiment aux principes de base de l'aide publique suisse au développement et, enfin des risques potentiels de référendum qui subsisteraient même en cas d'approbation par le Parlement. Il conviendrait dès lors d'éclaircir avec les représentants américains les possibilités qui existeraient pour la Suisse de participer éventuellement à cette initiative au moyen de cofinancements. Il devrait être possible de trouver une solution de cofinancement qui permettra de tenir compte des intérêts des deux parties à savoir aux Américains de prétendre que la Suisse est membre du MIF et à nous de dire que nous conservons le contrôle des fonds engagés.
6. Si vos interlocuteurs américains devaient à nouveau faire valoir leur soutien dans le "membership committee" en faveur de la Suisse pour nous inciter à participer au MIF, nous vous prions de rappeler trois points:
  - a. notre contribution à l'aide économique aux Etats du front;
  - b. notre participation plus que proportionnelle à la GEF de la Banque mondiale;
  - c. la mise à disposition de Monsieur le Ministre Lautenberg pour présider le groupe sur le blanchissement de l'argent sale.
7. Nous vous prions de nous informer le plus vite possible de la réaction des Américains à l'idée de cofinancements et en fonction du résultat obtenu nous déciderons si oui ou non nous participerons à la réunion du 5 septembre 1991. Pour votre information, si les possibilités d'organiser un cofinancement s'avèrent positives nous prévoyons d'envoyer une mission de négociation en vue de la réunion du 20 septembre 1991.



Ph. Fontana